

23-25 MARIGNAN SAS
Société par actions simplifiée au capital de 31.291.001 euros
Siège social : 185-189 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
518 633 995 R.C.S Nanterre
(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 MARS 2025**

EXTRAIT

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris acte que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Christophe GEORGHIU est arrivé à expiration à l'issue des décisions portant approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, constate la présence d'une erreur matérielle dans le procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 30 mars 2022 en ce qu'il n'a pas été constaté l'expiration du mandat dudit Commissaire aux comptes et le non-renouvellement de celui-ci.

L'Associé Unique, en conséquence, constate qu'(i) le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Christophe GEORGHIU est arrivé à expiration à l'issue des décisions portant approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, (ii) le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Christophe GEORGHIU n'a pas été renouvelé à compter de l'exercice comptable ouvert le 1er janvier 2022 et (iii) qu'aucun Commissaire aux comptes suppléant n'a été nommé en remplacement depuis cette date.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Copie certifiée conforme par le Président

DocuSigned by:

Jean Blondel

F2E553A029224FD...

Le Président

La société « DTZ INVESTORS FRANCE »,
représentée par Jean Blondel